



La Knesset, la forme moderne de la Knesset Haguédola "la Grande Assemblée" instituée par Ezra au V^e siècle avec l'ère commune.

Le pouvoir législatif en Israël

La Knesset

La Knesset est le parlement israélien. Le terme Knesset signifie "assemblée", comme dans Beth Haknesset (Synagogue, maison de rassemblement.) La Knesset est située à Jérusalem, capitale politique et religieuse de l'Etat d'Israël.

Son rôle au sein de l'Etat d'Israël

Cette assemblée a siégé officiellement le 14 février 1949 après la proclamation d'indépendance de 1948. La Knesset exprime le pouvoir législatif du pays tant en exerçant un contrôle sur le pouvoir exécutif.

La Knesset :

- Vote les lois
- Vote le budget
- Contrôle le gouvernement
- Elit le président de l'Etat d'Israël.

La Knesset est composée de 120 députés (haver Knesset), élus pour 4 ans. Elle peut être dissoute par le président de l'Etat, à la demande du premier ministre. (Ce nombre de 120 remonte à la Knesset haguédola institué par Ezra (Esdras) au retour de l'exil de Babylonie au cinquième siècle avant l'ère commune).

Les résultats des élections sont publiés dans le Journal officiel huit jours après les élections. Deux sessions parlementaires rythment la vie des députés, la session d'hiver et la session d'été. Le cumul des mandats est interdit : un maire ne peut être député.

15 commissions

La Knesset siège en sessions plénières ou en commissions qui sont au nombre de 15 :

commission de la lutte contre la drogue ; commission juridique sur la constitution et les lois ; commission économique ; commission de l'éducation et de la culture ; commission des finances ; commission des affaires étrangères et de la défense ; commission du règlement intérieur ; commission de l'immigration, de l'intégration et de la diaspora ; commission de l'intérieur et de l'environnement ; commission du travail, des affaires sociales et de la santé ; commission du contrôle de l'Etat ; commission des travailleurs étrangers ; commission de la science et de la technologie ; commission du statut de l'enfance ; commission pour la promotion du statut de la femme.

Source : http://www.un-echo-israel.net/article.php3?id_article=118